



FLASH INFO

[Edition octobre 2020]

Concours et avancements

Quelques informations de dernière minute, à connaître :

- **l'inversion du calendrier des examens professionnels et des avancements au choix** pouvant faire diminuer le nombre d'avancements : la crise sanitaire a contraint à une modification du calendrier des concours et examens professionnels conduisant le SRHC à prioriser l'organisation des concours (flux) sur les examens professionnels (stock) pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Tout sera fait pour ne pas reproduire cette situation. Les conséquences sont toutefois très limitées, SRHC recourant aux listes complémentaires pour compléter le nombre de promotion attendues.
- **le calendrier de l'examen professionnel TSEF2 a évolué** : la date de réunion d'admissibilité est reportée au 03.11.2020, suite à épreuve écrite, la date limite de remise du RAEP est reportée au 26.11.2020 et les dates des épreuves orales d'admission sont reportées du 07 au 18.12.2020.
- **le calendrier de l'examen professionnel SA 2021 a été modifié**. Les résultats devraient être publiés fin janvier. En conséquence, le calendrier des travaux de promotion au choix dans le corps des SA dans le cadre du plan de requalification est également modifié, avec une publication prévisionnelle de la liste d'aptitude fin février 2021.

L'UNSA Défense rappelle que la nomination des lauréats de cette sélection n'est pas subordonnée à une mobilité.

D'ailleurs, les lignes directrices de gestion « mobilité » indiquent que « les agents sont affectés sur des postes dont les missions sont en adéquation avec leur corps d'appartenance et le grade détenu. Par conséquent, toute promotion de corps pour les fonctionnaires **(HORMIS CELLES CONSECUTIVES A UN PLAN DE REQUALIFICATION)** ...doit s'accompagner d'une mobilité vers un nouveau poste correspondant ... »

Donc les agents, ayant passé avec succès cet examen doivent voir :

- soit leur poste requalifié en B au REO de leur établissement si malgré les fonctions tenues, il ne l'était pas ;
- soit leur poste transformé afin d'être inscrit en B au REO de leur établissement et ce pour 2022 au plus tard.



Les mesures prises pour le déroulement des oraux des concours et examens au CMG de Lyon :

Toutes les mesures d'ordre sanitaire ont été prises, notamment l'achat de parois en plexiglas permettant de protéger les candidats et les membres de jury, à qui il est conseillé de garder leurs masques pendant les oraux même avec les parois de plexiglas. Par ailleurs, le SRHC, dans le cadre des ordonnances prises pendant la période de confinement pour adapter et alléger les procédures de concours dans le cadre de la crise sanitaire a expérimenté avec succès des oraux en visio-conférences. Il n'exclut nullement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de renouveler de telles mesures, ces dispositions sont valables jusqu'à la fin de l'année. Il n'y a pas de généralisation prévue de ce dispositif sans doute plus adapté pour les candidats provenant de zones éloignées (ex DOM-TOM).

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion